

LIMALONGES

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015

Le quatorze décembre deux mil quinze, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 20 heures 00 dans la salle de réunion de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil municipal : 7 décembre 2015

Présents : Messieurs et Mesdames : Machet Annette, Meunier Magaly, Bousser Albert, Grimaud Marie-Thérèse, Léoment Nathalie, Fouché Sylvie, Biraud Alain, Hauwaert Gaëlle, Fombelle Morgan, Bonnisseau Denis, Deschamps Valérie, Bouyer Nadia

Absents excusés : Moraud Franck (pouvoir donné à Annette Machet), Nicolas Cluseau

Absents : Airault-Mounier Stéphanie

Secrétaire de séance : Nathalie Léoment

Wpd Energie- présentation du dossier des Eoliennes

Monsieur Roudier présente aux nouveaux conseillers municipaux (élus en 2014) le dossier concernant le projet éolien.

Aujourd'hui, Wpd énergie est en attente d'une réponse du Tribunal Administratif suite au contentieux.

Un permis modificatif avec des éoliennes Vesta V 110 (2.00 MgW) au lieu d'Enercon (3.05 MgW) sera déposé en Janvier 2016.

De plus, sont abordées, les retombées fiscales et les mesures de compensation :

	Commune	CDC	Département	Région
TFPB	1 023 €	1 490 €	3 697 €	
CFE		13 903 €		
CVAE		8 839 €	16 177 €	8 339 €
IFER		50 890 €	21 810 €	
Total	1 023 €	75 122 €	41 684 €	8 339 €

Compensation du projet :

Création d'un masque visuel entre la voie communale reliant Limalonges à Dessé et le parc éolien par la plantation de haies bocagère et d'arbres de haut jet sur 1550 m linéaires : 50 000 €

Plantation de haies de type bocagère et plantation d'arbres de haut jet sur 500 m linéaires en bordure de routes et en fond de jardins des dernières habitations du bourg de Grange : 15 000 €

Entretien et restauration de la végétation existante : 5 000 €
Aménagement de chemins de randonnées à proximité du parc éolien : 10 000 €
Implantation d'un point d'information sur le parc éolien et les énergies renouvelables : 4 000 €
Aménagement du site du point de vue de Montalembert : 15 000 €
Inventaire et participation à la gestion d'un site d'intérêt floristique et faunistique situé dans le périmètre d'étude : 1 500 €
Embellir les abords de l'église de Limalonges : 5 000 à 10 000 euros

Le conseil municipal souhaite « revoir » les compensations, car celles-ci ne lui conviennent pas. D'autres collectivités voisines ont perçues des compensations qui leur ont permis de financer de gros projets (tout en aménageant les lieux avec des plantations comme cela est proposé à Limalonges), alors que la commune de Limalonges ne percevra, elle, que 5 ou 10 000 € pour aménager les abords de l'église.

Madame le Maire demande donc à ce que tout cela soit revu. Monsieur Roudier répond qu'il est difficile de tout remettre en question, et qu'il n'est pas possible de refaire une refonte du projet par rapport à ce qui a été décidé avec les conseils municipaux précédents.

A suivre...

Projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Deux-Sèvres

Le maire expose à l'assemblée le projet de schéma départemental de coopération intercommunale transmis par le Préfet des Deux-Sèvres le 20 octobre proposant la fusion des quatre EPCI : Communauté cantonale de Celles sur Belle – Communauté du Cœur du Poitou, Communauté de communes du Mellois et Communauté du Val de Boutonne, soit 80 communes regroupant 48 359 habitants.

D'après la loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), Cœur du Poitou et Val de Boutonne ne sont pas obligés d'aller dans le cadre du schéma puisque leur densité démographique est inférieure à la densité nationale. Elles peuvent attendre 2019.

La communauté cantonale de Celles sur Belle est obligée d'évoluer dans le cadre du schéma et de se rapprocher d'un autre territoire dès janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à bulletin secret :

Pour : 8

Contre : 3

Blancs : 2

Aire de covoiturage des Maisons-Blanches

La commune envisage d'identifier une aire de covoiturage spontané sur le parking existant le long de la D948, au croisement de la rue de l'aquitaine et de la rue de l'auvergne.

En conséquence et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à solliciter le Président du Conseil Départemental pour la mise en place de signalisation verticale :

- Signalisation directionnelle au niveau du giratoire
- Pre-signalisation en provenance de Civray
- Signalisation de position

L'aire sera dénommée « aire des Maisons-Blanches ».

Le conseil municipal autorise Madame le maire à signer la convention de partenariat entre la commune et le Département.

Eclairage public

Le Maire avait demandé un devis à l'entreprise Delaire pour un complément devant les écoles (trou noir). Ce devis est de 7 875.60 €.

Au vu du prix un peu élevé, le conseil refuse le devis et décide de faire « tourner » un lampadaire déjà existant pour combler ce « trou noir ».

Le Fond de Solidarité réservé à la commune de Limalonges de 38 831 € a été refusé 3 mois après l'envoi du dossier, (oralement) par la Préfecture car les travaux sont terminés.

Le conseil municipal souhaite prendre rendez-vous directement avec le Préfet en personne pour s'expliquer de l'affaire.

Lecture d'un courrier d'une administrée atteinte de cécité qui sollicite un lampadaire devant chez elle, rue de la Garenne, afin de pouvoir sortir jour et nuit de chez elle. Le conseil municipal refuse cette demande et motive le fait que ce ne sont que les points existants qui sont remplacés et qu'il n'est pas question financièrement de faire d'autres modifications.

Convention Séolis

Madame le maire présente à l'assemblée une proposition de convention de servitudes dressée par SEOLIS pour le passage d'une canalisation de gaz et l'implantation de citerne de gaz.

Le conseil municipal charge le maire de la signature de cette convention de servitudes.

Elagage sur la commune

Pour 2016, au vu des prix qui n'ont pas été modifiés, Jean-Paul Cluzeau continuera l'élagage sur la commune.

Elagage Haies chemins des Noëls

Il faut couper une partie de la haie. Un contrat sera fait entre la commune et le propriétaire du champ, pour 9 € le stère.

Admission en non valeur

Sur proposition de Monsieur le Trésorier, par courrier explicatif du 23 octobre 2015, concernant le dossier de Monsieur et Madame DIOSCA, le conseil municipal :

- Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes des exercices 2012 et 2013 pour un montant de 2 844.74 €
- Dit que le montant total de ces titres de recettes d'élève à 2 844.74 €
- Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Devis acceptés

1. Jean-Luc Texier : 604.80 € interrupteur tetrapolaire
2. Cuisson et réfrigération : 453.89 € roulette arrière de porte

Réorganisation des sites scolaires

Magaly Meunier informe l'assemblée que les hypothèses des sites ont été modifiées. La Communauté de communes du cœur du Poitou se rassemblera pour en délibérer. La décision sera présentée à un prochain conseil.

Maison des associations

Une réunion a eu lieu avec les Associations pour connaître leurs besoins. Monsieur RIBOT rencontrera le conseil municipal le 18 janvier 2016 pour voir avec lui ce qu'il est possible de faire.

Divers

1. 18 décembre : rassemblement des conseillers et des employés pour la remise des colis de fin d'année aux employés communaux à 19 h à la mairie et repas Chez Bébert à suivre.
2. Vœux du maire : 9 janvier 2016 : Jus de pomme, cidre, kir et brioches, chouquettes, broyés du Poitou, mignardises.